

MOTION POUR LE RETABLISSEMENT IMMEDIAT D'UNE TVA A TAUX REDUIT (5%) POUR LA CONSTRUCTION pour la construction et la réhabilitation du logement social

Cette mesure est indispensable, car le logement social est un bien de première nécessité, et elle est urgente pour réaliser 150 000 logements HLM par an et accélérer la réhabilitation en particulier thermique, selon les engagements du Président de la République.

Depuis les années 1990, le financement du logement social est réalisé prioritairement à partir des prêts de la CDC fondés sur le livret A et sur une TVA à taux réduit (à l'époque 5,5%). Le gouvernement Fillon avait déjà considérablement détérioré la situation en faisant passer le taux à 7%. Maintenant, le gouvernement Ayrault veut le monter à 10%. Il faut arrêter cette escalade!

L'avenir du logement social, auquel la Ville de Courrières et les organismes bailleurs ont beaucoup consacré localement ces dernières années, se joue aujourd'hui. Les organismes HLM sont prêts à relever ce défi mais s'inquiètent des décisions gouvernementales qui vont limiter leurs capacités de construction et de réhabilitation.

Le 6 novembre dernier en effet, le Premier Ministre a annoncé que le taux de la TVA, applicable aux travaux d'investissement dans le logement, sera porté de 7% aujourd'hui, à 10%.

Cette décision, si elle se confirmait, serait inacceptable et créerait un problème majeur. Elle rendrait impossible la mise en œuvre des engagements du Président de la République pour la construction de 150 000 logements sociaux par an et la rénovation de 500 000 logements.

Elle réduirait à néant l'accession sociale sécurisée. Elle renchérirait le niveau des loyers et des charges pour les locataires.

Pour s'engager sur la production de logements, les opérateurs ont besoin de règles du jeu claires et stables. Les locataires en place, déjà très fragilisés par la crise, ne peuvent faire les frais d'un alourdissement de la fiscalité sur le logement social.

Les Français mal-logés, ne peuvent voir sans cesse reportée la mobilisation nationale pour le logement.

Acteurs comme locataires sont convaincus que le logement social est un droit et un bien de première nécessité. Ils sont soutenus par le Conseil Municipal de Courrières qui, réuni en séance ordinaire le lundi 17 décembre, exige

le rétablissement immédiat du taux de TVA réduit sur les investissements dans le logement social.